18.05.2023 **Charleroi**

Circuit de Charleroi Wallonie

www.lottocyclingcup.be • www.lecircuitdewallonie.be

LIVRE DE ROUTE 2023

tempfile_10932930.indd 1 8/05/23 21:30

tempfile_10932930.indd 2 8/05/23 21:30

TABLE DES MATIÈRES

Edito	4
Palmarès	6
Organisation et numéros de contacts	7
Plan du site départ	8
Plan du site d'arrivée	10
Programme	12
Circuit	13
Equipes	14
Signature podium	15
Itinéraire	16
Règlement particulier	18
Règlement Lotto Cycling Cup	20
Partenaires	22

tempfile_10932930.indd 3 8/05/23 21:30

ÉDITO

«Nous nous réjouissons d'organiser, une fois encore, notre évènement cycliste annuel.

Nous sommes ravis d'avoir re-baptisé notre épreuve à l'éfigie de la Ville de Charleroi qui accueillera une fois de plus notre compétition cycliste professionnelle et nous soutient logistiquement et sécuritairement.

La course sera diffusée en direct TV à partir de 15h30 sur la RTBF mais aussi sur Sporza et Eurosport.

Cette année l'épreuve empruntera nos belles routes wallonnes en passant par Thuin, Ecaussines, La Louvière, Binche, Beaumont, les Lacs de l'Eau d'Heure, Walcourt, avant de revenir sur nos circuits locaux à Charleroi.

Nous remercions toutes les zones de polices pour leurs formidables collaborations.

Toute cette organisation ne fonctionnerait pas si elle n'était pas orchestrée par un comité organisateur dévoué.

Compétition incontournable depuis 57 ans dans le monde du cyclisme, ayant accueilli à leurs époques des champions comme, Tom Boonen, Peter Van Petegem, Rik Verbrugghe, Johan Van Summeren, le « Circuit de Charleroi Wallonie » est une référence en la matière.

Comme d'habitude le « Circuit de Charleroi Wallonie » couronnera un grand champion de demain.»

Franco La Paglia

Directeur Général

tempfile_10932930.indd 4 8/05/23 21:30

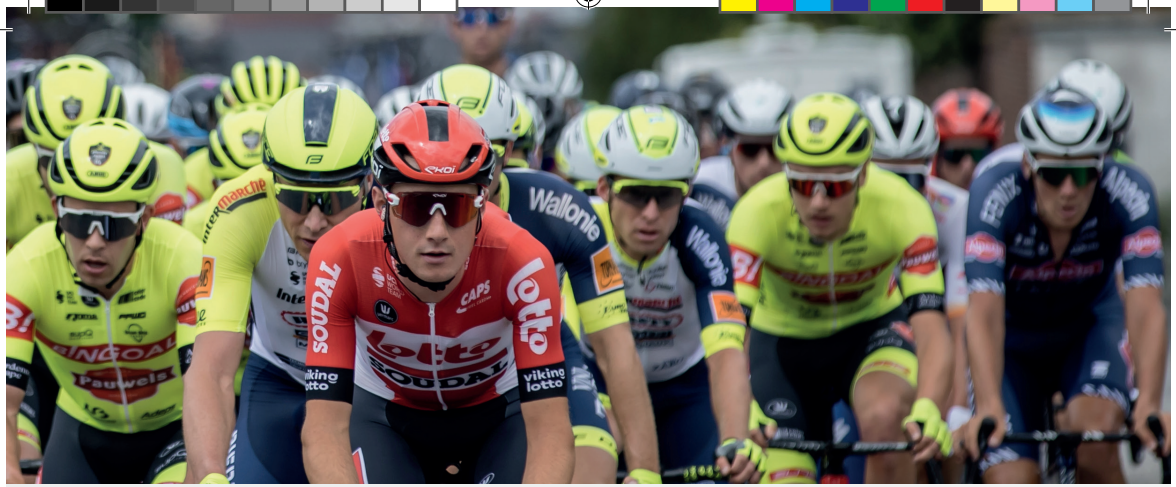

«La métropole Carolo est une terre de cyclisme et saura réserver un accueil fervent et chaleureux à cette nouvelle édition du Circuit de Charleroi-Wallonie.

Si cette compétition devient progressivement incontournable et accueille des compétiteurs de plus en plus prestigieux à chaque rendez-vous, elle est aussi et surtout un grand moment festif et populaire pour notre ville, qui traverse notre belle région et fait la fierté de Charleroi.

Je tiens à saluer particulièrement l'implication et la détermination des organisateurs et des bénévoles, ainsi que le travail de l'ensemble des services de la Ville de Charleroi impliqués cette année encore, pour faire de cet évènement une belle réussite.

Très belle épreuve à toutes et tous !»

Paul Magnette

Bourgmestre Ville de Charleroi

Karim Chaïbaï

Echevin des Sports de la Ville de Charleroi

« C'est la 4ème édition que j'ai le plaisir de soutenir, et je constate l'évolution positive constante de cette très belle course, tant au niveau de la qualité de son organisation que sportivement. C'est d'ailleurs pour cela que la Ville de Charleroi tient à faire partie des partenaires de premier rang qui permettent d'accueillir, et de mettre sur pieds, un événement sportif de ce calibre.

Félicitations à toutes les personnes impliquées dans l'organisation, et la participation, de cette course incontournable qui porte désormais fièrement le nom de Circuit de Charleroi Wallonie pour notre plus grande fierté ! »

tempfile_10932930.indd 5 8/05/23 21:30

PALMARÈS HOMMES

1966 ROSIERS Roger
1967 SCHOETERS Joseph
1968 SCHOETERS Joseph
1969 CRAPEZ Joseph
1970 ABBELOOS Willy
1971 VAN VLIERDEN Michel
1972 DE BRAUWERE Lucien
1973 DE BEUKELAER Roger
1974 GIJSEMANS Jozef
1975 VAN DEN HAUTE Ferdi
1976 VAN DE STEEN André
1977 MARTENS René
1978 WILLEMS Daniel
1979 DE WILDE Etienne
1980 HAGHEDOOREN Paul
1981 DOCKX Kurt
1982 COCQUYT Patrick
1983 FOUBERT Diederik
1984 VAN LEEUWE Stefaan
1985 VAN LEEUWE Stefaan
1986 ROES Peter
1987 DE CLERCQ Peter
1988 BRASSEUR Jean-François
1989 STASSE Michel
1990 REMELS Johan
1991 DEJARDIN Fabrice
1992 DE SMET Nico
1993 VAN DER MEER Casper
1994 CORNELIS Yannick
1995 VERBRUGGHE Rik
1996 DE WAELE Fabien
1997 HESELMANS Wim
1998 SWINNEN Danny
1999 DUIJN Marcel

2000 VERSTRAETEN Jan
2001 MURAVYEV Dmitriy 2
2002 VANSUMMEREN Johan
2003 VAN HECKE Preben
2004 MEERSMAN Gianni
2005 LIEVENS Erik
2006 MAES Nikolas
2007 DE GREEF Francis
2008 HERMANS Ben
2009 ZINGLE Romain
2010 DEGAND Thomas
2011 TAMAYO Diego Alejandro
2012 VAN RENSBURG Janse
2013 DELFOSSE Sébastien
2014 LAMMERTINCK Maurits
2015 VAN ZUMMEREN Stef
2016 LALOUETTE Kevin
2017 VAN TRIJP Maarten
2018 FROLICH Honore
2019 BOUDAT Thomas
2021 LAPORTE Christophe
2022 PASQUALONE Andrea

tempfile_10932930.indd 6 8/05/23 21:30

ORGANISATION

Directeur Général
Franco LA PAGLIA

Président
Antonio GARCIA

Public Relation
Ludger CASTIN

Secrétaire
Eric VANDENBERG

Responsable Technique « Circuit »
Walter DALGAL

Protocole Podium
Gloria LA PAGLIA

Logisitque Générale Départ/Arrivée
Jordan MULLIER

Sécurité mobile
Chris VAN CLEVEN

Organisation Suiveur/VIP
Lina CALUCCI

Responsable Communication
Victoria LA PAGLIA

Speaker
Jacques NINANNE

ALLO LE CIRCUIT DE CHARLEROI WALLONIE

www.lecircuitdewallonie.be

Direction Général
0475/87 98 91

Président
0475/72 22 00

Secrétaire
0494/11 43 99

Logisitque Générale Départ/Arrivée
+33 6/34 41 09 15

Permanence
0477/28 84 50

Organisation Suiveur/VIP
0474/61 41 39

Sécurité mobile
0475/42 79 49

Responsable Technique « Circuit »
0475/29 92 59

Presse - Guy VERMEIREN
0477/47 77 31

HOPITAUX + Service Médical Course

GHdC site IMTR Loverval Rue de Villers, 1 - 6280 Loverval Tél: 071/10 61 00
CHU Tivoli La Louvière Avenue Max Buset - 7100 La Louvière Tél: 064/27.11.61
GHdC Site Notre-Dame Charleroi Grand rue, 3 - 6000 CHARLEROI Tél: 071/10 20 00
Groupe Jolimont Hôpital de Lobbes Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes Tél: 071/59 92 11
ISPPC site André Vésale Rue de Gozée 706 - 6110 Montigny-le-Tilleul Tél: 071/92 11 11
Hôpital de Jolimont La Louvière Rue Ferrer 159 - 7100 La Louvière Tél: 064/23.30.11

Dr. Aline MEERT 0496/62 13 32

tempfile_10932930.indd 7 8/05/23 21:30

PLAN DÉPART

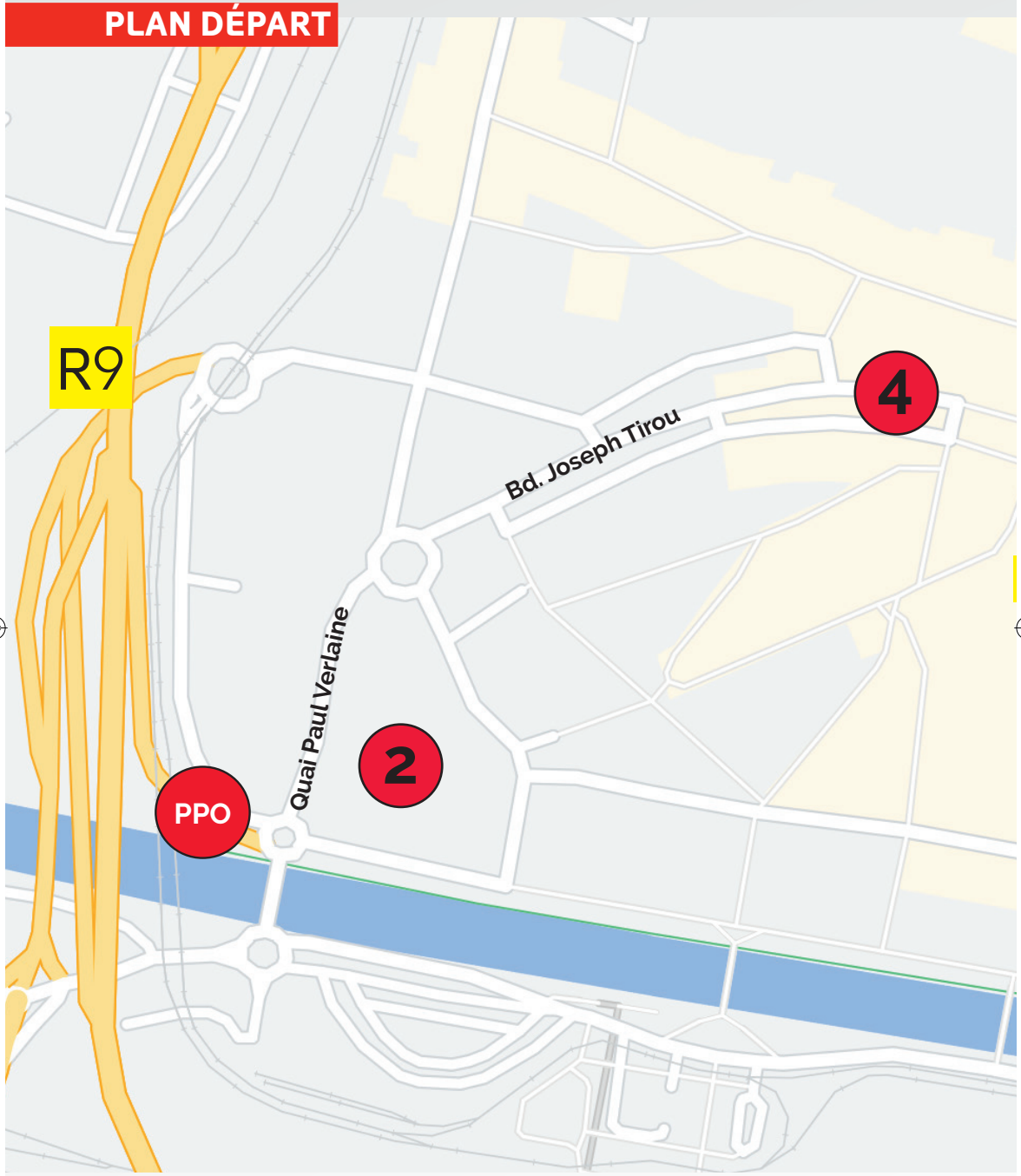

tempfile_10932930.indd 8 8/05/23 21:30

Permanence - inscriptions - podium signatures 1

Place Verte

Parking équipes / directeurs sportifs 2

Quai Paul Verlaine
Boulevard Joseph Tirou

Départ

Boulevard Joseph Tirou

Police Fédérale, voitures ouvreuses, direction de course, voitures neutres 3

Boulevard Joseph Tirou

Véhicules officiels, commissaires, presse, ambulances, médecins, bus et camion balai 4

Boulevard Joseph Tirou

Point de Passage Obligatoire PPO

Sortie Ring R9 Ville Basse 30 Ouest
(!) Serrer à gauche

tempfile_10932930.indd 9 8/05/23 21:30

PLAN ARRIVÉE

1. **Podium arrivée, permanence arrivée, contrôle médical**
   Garage R. Leone - Rue du Cerisier 80

2. **Parking presse et média**
   Rue du Cerisier 80

3. **Salle de presse**
   Garage Honda - Rue du Cerisier 80

Arrivée - Photo Finish
Chaussée de Thuin

4. **Vestiaires arrivée + bus équipes**
   Complexe de l'Asie - Rue de l'Asie 1 Marcinelle

5. **Parking commissaires/VIP**
   Av. Eugène Mascaux 869 Charleroi

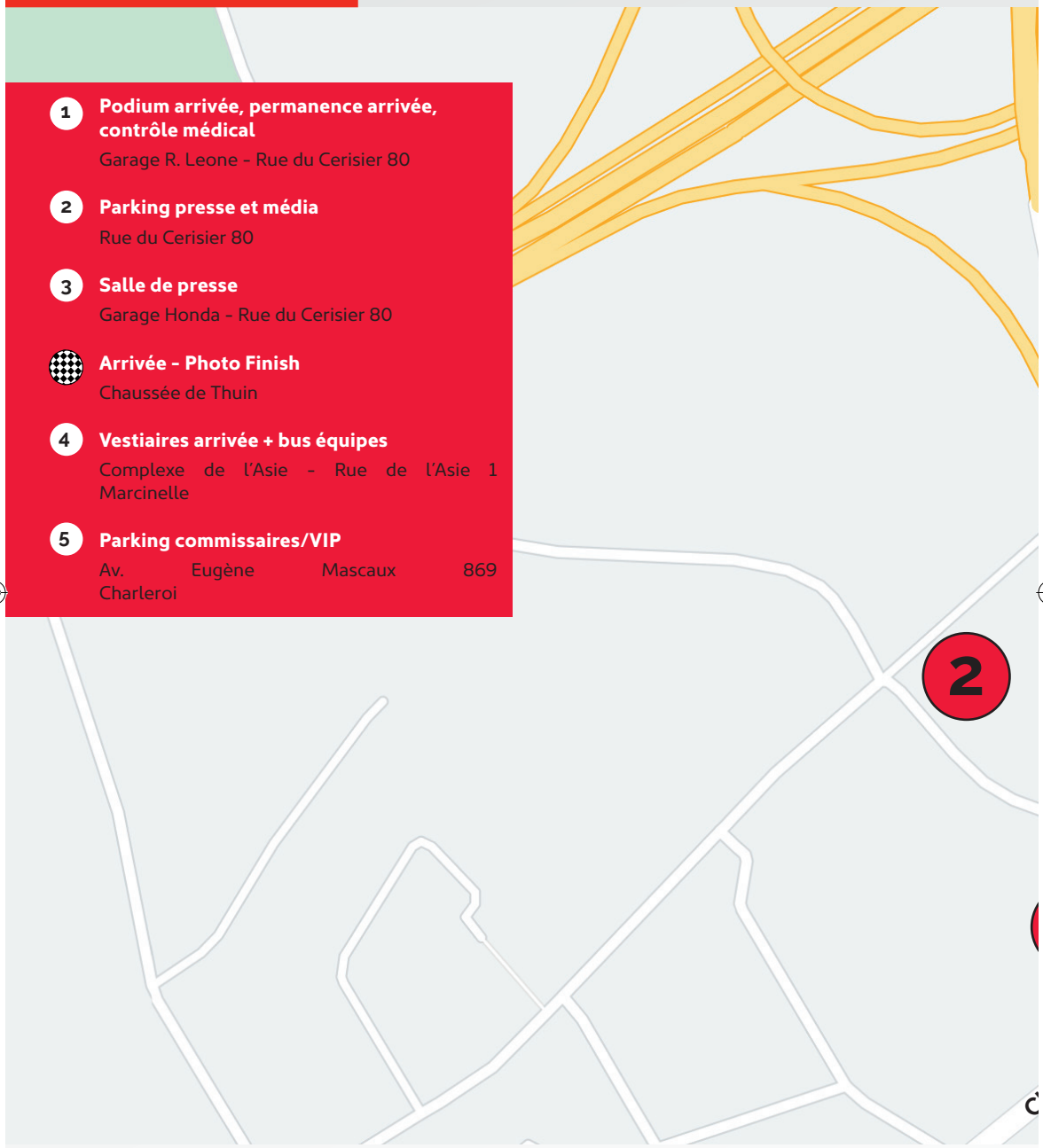

tempfile_10932930.indd 10 8/05/23 21:30

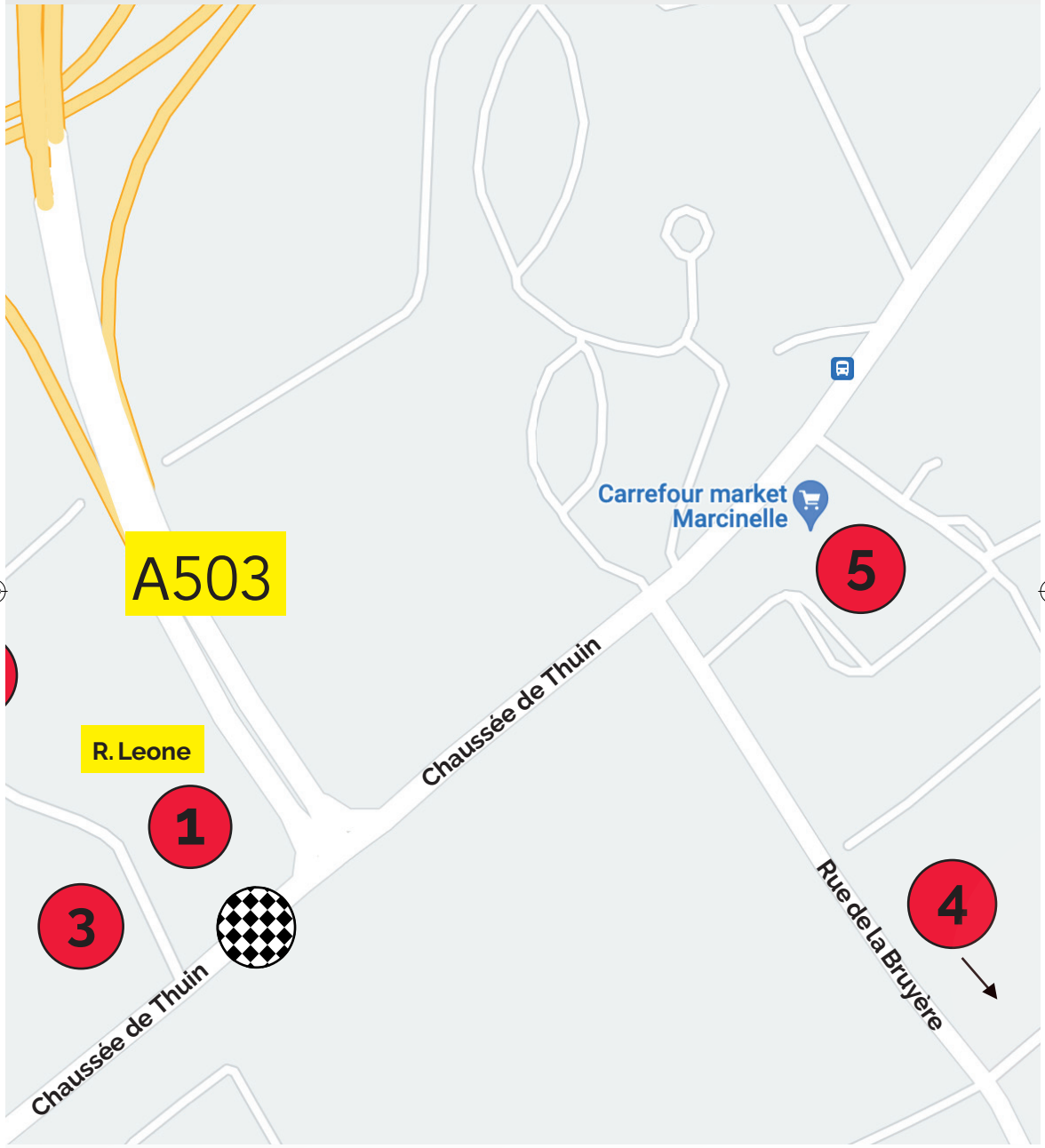

tempfile_10932930.indd 11
8/05/23 21:30

PROGRAMME

LE JEUDI 18 MAI 2023 À CHARLEROI

Dossards et plaques de cadre
De 8h00 à 9h30 au 2°étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi

Réunion des directeurs sportifs
9h45 au 2°étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi

Présentation Sécurité Président UCI
10h45 au 2°étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi

Réunion Sécurité
Mardi 16 Mai 2023 à 20h en Vidéo conférence

Signature feuille de départ
De 12h00 à 13h00 sur le podium par équipe.
Place Verte, 6000 Charleroi

Permanence
De 8h00 à 9h30 au 2°étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi
Tél : +32 494/11 43 99

Service Presse
Guy Vermeiren
À partir de 8h00 au 2°étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi
Tél : +32 477/47 77 31

Vestiaires départ
Au 4° étage du Novotel
Place Verte, 6000 Charleroi

Vestiaires arrivée/parking bus équipes
Complexe de l'Asie
Rue de l'Asie 1, 6001 Marcinelle

tempfile_10932930.indd 12 8/05/23 21:30

CIRCUIT

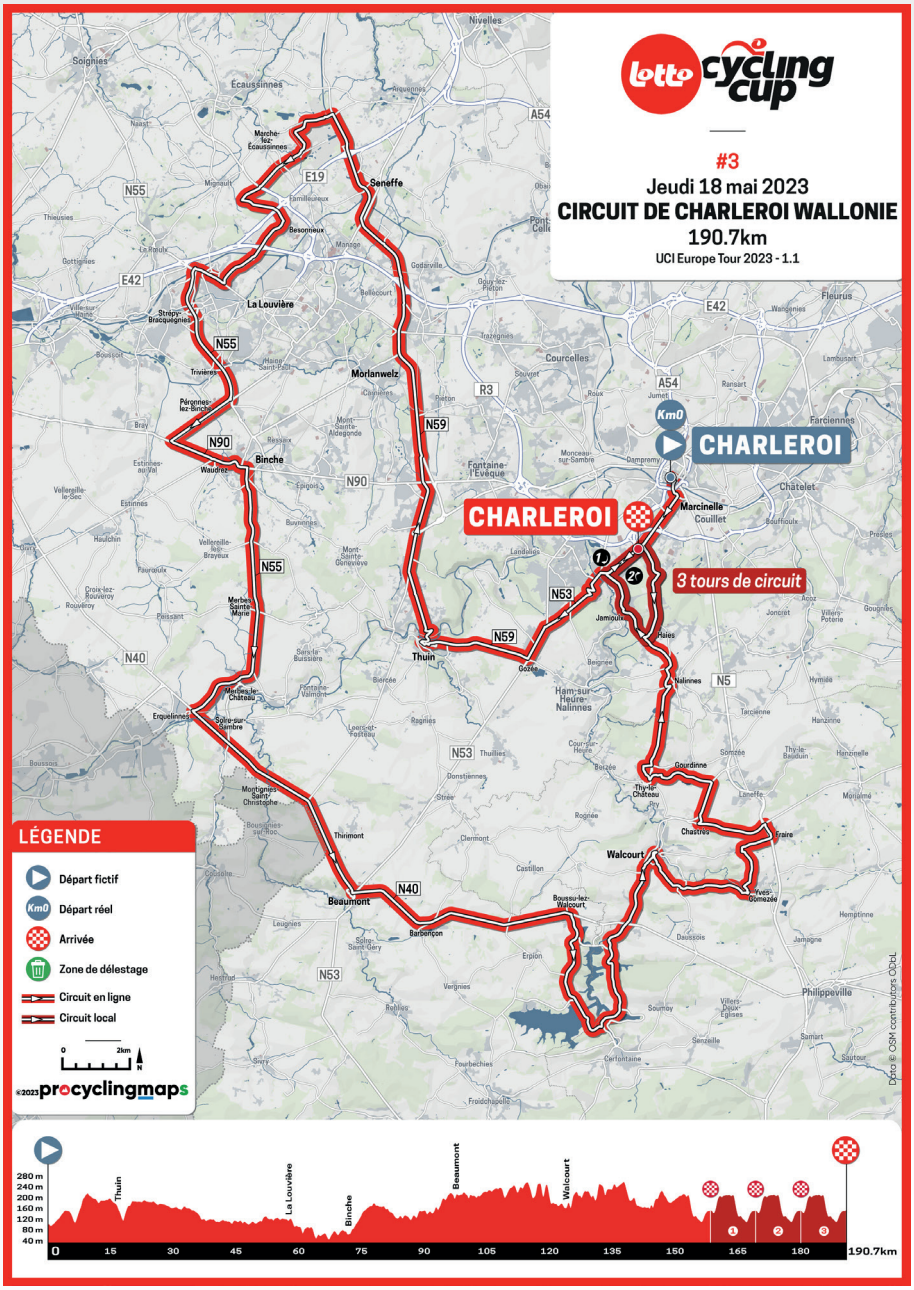

tempfile_10932930.indd 13 8/05/23 21:30

ÉQUIPES

tempfile_10932930.indd 14 8/05/23 21:30

SIGNATURE PODIUM

HEURE	ÉQUIPES	CATÉGORIE
12h00	X Speed United	Continental
12h02	Dukla Merida	Continental
12h04	Team Bridgelane	Continental
12h06	Restaurant Suri Carl Ras	Continental
12h08	Ara Skip Capital	Continental
12h10	Groupama Continental	Continental
12h12	Tarteletto Isorex	Continental
12h14	Q36-5	Conti PRO
12h17	Tudor	Conti PRO
12h20	Euskaltel	Conti PRO
12h23	Bolton Equities Black Spoke	Conti PRO
12h26	Team Flanders Baloise	Conti PRO
12h29	Bingoal	Conti PRO
12h32	Total Energie	Conti PRO
12h35	Israël Premier Tech	Conti PRO
12h38	Lotto Dstny	Conti PRO
12h41	**SPRINT 2000 Charleroi**	**Aspirants**
12h44	Cofidis	World Tour
12h48	Alpecin Deceuninck	World Tour
12h52	Intermarché Circus Wanty	World Tour
12h56	Bora Hansgrohe	World Tour

tempfile_10932930.indd 15 8/05/23 21:30

ITINÉRAIRE

Circuit de Charleroi Wallonie 18 MAI 2023

KM -	KM +	Charleroi - Mont Sur Marchienne	LOCALITES	MOYENNE 44Km/h	MOYENNE 46km/h
183,8	-6,9	CHARLEROI	Place Verte 1 Boulevad Joseph Tirou DEPART FICTIF	13h10	13h10
			Au rond Point 1° à Droite Rue de l'écluse RP tout droit avenue Marius Meurée		
			à l'intersection prendre l'avenue Eugène Mascaux Tout Droit, chaussée de Thuin jusqu'au bout		
183,8	0,0	MONTIGNY LE TILLEUL	AG,route de Bomerée , DEPART OFFICIEL	13h25	13h25
181,7	2,1		Route du M de bomerée traverser 1°RP tout droit	13h28	13h28
179,5	4,3		Au 2° RP tout droit	13h31	13h31
177,3	6,5	GOZEE	Place de Gozée A Droite Rue de Thuin	13h33	13h33
173,6	10,2	THUIN	Tout droit par le centre et contourner par les ramparts passer sur le canal	13h38	13h38
169,8	14,0		Remonter par la N59 direction de Lobbe toujours tout droit	13h43	13h42
168,1	15,7	LOBBES	Traverser les Ronds Points direction Anderlues N59	13h46	13h45
163,8	20,0	ANDERLUES	Carrefour N90/N59,carrefour tout droit,	13h52	13h51
161,2	22,6	PIETON	Rester sur la N59	13h55	13h54
157,8	26,0	MORLANWELZ	Tout droit sur la N59 direction Chapelle Lez Herlaimont	14h00	13h58
156,8	27,0	CHAPELLE LEZ HERLAIMONT	Rester sur la route N59, Traversée du Rond Point "Marie la guerre", tout droit dir. Nivelle/Seneffe	14h01	13h59
153,8	30,0	SENEFFE	Tout Droit sur la N59 passer les 5 ronds points	14h09	14h07
146,8	37,0	FELUY	Tout Droit N59 passer le rond point baccarat	14h15	14h13
144,9	38,9	MARCHE LEZ ECAUSSINES	Tourner AG puis entrer dans la Zone industrielle FELUY zone C, Rue de la Ghellerée, chemin Royale, chaussée de la Résistance, Rue Pierre Lefévre	14h18	14h15
139,2	44,6	BESONRIEUX	AG direction Bois de courrière, rue de MIgnault, AD rue de l'Yser	14h25	14h22
135,7	48,1	HOUDENG GOEGNIES	Chemin de Familleureux, gare autoroutière tout droit	14h30	14h27
133,8	50,0		Rue du cimetière tout droit place des trieux AD aux feux puis chaussée Pont du sart Tout Droit	14h33	14h30
131,5	52,3	HOUDENG AIMERIES	Tout Droit jusqu'au rond point du canal ensuite AG direction N55 Vers Trivière.	14h36	14h33
126,5	57,3	TRIVIERE	Continuer tout droit aux feux sur la N55	14h43	14h40
125,0	58,8	PERONNES LEZ BINCHE	Au Rond Point 1° a Droite Avenue Léopold III N27 toujours tout droit au fond AG sur N90 direction Binche ZONE DECHETS	14h45	14h41
120,8	63,0	WAUDREZ	Tout Droit sur la N90 route de Mons, traverser le Rond Point Tout Droit	14h50	14h47
118,7	65,1	BINCHE	Tout Droit traversée Avenue charle Deliège prendre avenue Wanderpepen puis au feu rouge à droite rue de Merbes	14h53	14h49
117,1	66,7	BUVRINNE - ESTINNES	Tout droit Rue de Merbes	14h55	14h51
108,4	75,4	MERBES LE CHÂTEAU	Rue de Merbes, Route Provinciale, Rue de Binche, Rue du Moulin suivre N561	15h07	15h02
105,4	78,4	ERQUELINNES	Suivre rue Saint Martin jusqu'au rond point AG	15h11	15h07
103,0	80,8	SOLRE SUR SAMBRE	Tout droit N40 Direction Beaumont	15h15	15h10
100,0	83,8	MONTIGNIES St-CHRISTOPHE	suivre route de Mons N40 Direction Beaumont	15h19	15h14
98,9	84,9	THIRIMONT	Rond Point 1° AD	15h20	15h15
94,6	89,2	BEAUMONT	Avant l'entrée de la ville a gauche rue de la régence AG rue de l'esplanade et AG N40 direction philippeville suivre chaussée Fernand Deliège, route capitaine,	15h26	15h21
92,6	91,2	SOLRE ST GERY	Tout droit direction N40	15h29	15h24
90,0	93,8	BARBENCON	suivre N40 Chaussée de philippeville, chaussée de Beaumont.	15h33	15h28
85,3	98,5	BOUSSU LEZ WALCOURT	A Droite direction Cerfontaine N589 vers la route des Barrages, Hameau du Poncia	15h39	15h34
79,2	104,6	LAC DE L'EAU D'HEURE	toujours tout droit sur le barrage Hameau du Poncia, rue d'Oupia, N589 Hameau du Badon	15h47	15h42
76,3	107,5	FALEMPRISE	AG N978 toujours tout droit vers rue des haies, rue des barrages toujours tout droit coupe la N40 et continuer tout droit	15h51	15h46
68,8	115,0	WALCOURT	Continuer sur la N978 rue des barrages	16h01	15h52
66,3	117,5		A droite rue de Gerlimpont, Rue Notre Dame jusqu'à la grand Place - DEVIATON DIRECTEUR SPORTIF à droite - puis rue de la montagne en bas à droite vers la rue al'vaulx.	16h05	15h55
65,6	118,2		Rue Frére Hugo et continuez sur rue Basse (Côte en pavé étroite)	16h09	15h58
64,8	119,0		Tout droit rue Toffette (Côte à 14%) Rue du Calvaire A gauche rue de Sault Poquet	16h10	16h00
61,3	122,5	VOGENEE	Continuez tout droit rue sault poquet Tout droit rue d'Yves puis Bois des Restins.	16h16	16h05
59,6	124,2	YVES GOMEZEE	AG rue du pont manteau, AG rue du champs de courses, AG rue de la rochelle (côte 12%) en haut tout droit, Rue de la gare (DESCENTE dangereuse !!!) en bas vers la droite virage serré vers Fraire	16h19	16h07
	128,5	FRAIRE	Rue de Fairoul AG gauche route de Rocroi en haut AG N932 rue des ourmes	16h24	16h11
51,8	132,0	CHASTRES	rue du four et AD rue vertia puis prendre la N978 rue des barrages ZONE DECHETS	16h27	16h14

tempfile_10932930.indd 16 8/05/23 21:30

46,9	136,9	THY-LE-CHÂTEAU	AG Route de Bonnières jusqu'au Rond Point 1°à Droite rue du Fourneau puis AG rue du Chéniat tenir sa gauche rue du Grand Chemin puis A droite rue des monthys AG par la chapelle (côte à 14%) a droite rue de Namur	16h32	16h19
44,9	138,9	NALINNES	AG rue de Nalinnes, rue Lavalle, AG rue du Hameau, AD rue de la Dime, AG rue du Dépôt AD rue de Marcinelle AG Chemin du Haut Bruard tout droit	16h36	16h25
37,0	146,8	HAM SUR HEURE	tout droit rue de Nalinnes, 2° à AD au RP rue des déportés, rue de Jamioulx au bout droite à droite chaussée de thuin ZONE DECHETS	16h47	16h33
32,4	151,4	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 1 er passage sur la ligne d'arrivée	16h54	16h40
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septs petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalinnes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioulx au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
21,6	162,2	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 2 er passage sur la ligne d'arrivée	17h09	16h55
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septs petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalinnes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioulx au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
10,8	173,0	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 3 er passage sur la ligne d'arrivée	17h19	17h06
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septs petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalinnes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioulx au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
0,0	183,8	MONT-SUR-MARCHIENNE	ARRIVEE	17h35	17h21

R.LEONE

mewa

CHARLEROI

tempfile_10932930.indd 17 8/05/23 21:30

RÈGLEMENT PARTICULIER

HOMMES

Art. 1 Organisation:
Le 56ème Circuit de Charleroi Wallonie est organisé par le ROYAL COURRIER SPORT BAULET rue de Montpellier 63 à 6030 Marchienne au pont sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, de la Belgian Cycling et de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles.
Elle se dispute le 18 mai 2023 dans le cadre la LOTTO CYCLYNG CUP.
Le directeur de course est Franco La Paglia joignable au +32 475 87 98 91.

Art. 2 Type d'épreuve:
L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories élites hommes. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe M.E.1.1 Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:
125 Pts, 85Pts, 70Pts, 60Pts, 50Pts, 40Pts, 35Pts, 30Pts, 25Pts, 20Pts, 15Pts, 10pts, 5Pts du 13ème au 15ème et 3Pts du 16ème au 25ème coureurs classés selon article 2.10.008 du Barème des points applicable au classement final des épreuves des calendriers continentaux Classe 1.

Art. 3 Participation:
Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes Word Tour UCI
- Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges et étrangères
- Equipes Continentales UCI
- Equipes Nationales

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, suivant l'article 2.2.002 le nombre maximum de coureurs est limité à 176 partants.

Art. 4 Permanence:
La permanence de départ se tiendra, le 18 mai 2023 au Novotel 2éme étage Place Verte à Charleroi.
La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 8h à 9H30.
La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée le 18 mai 2023 à 9H45 et aura lieu au Novotel 2éme étage Place Verte à Charleroi, le briefing sécurité est prévu le mardi 16 mai à 20h en visioconférence avec la police fédérale, la police Locale et les signaleurs mobiles.
La permanence d'arrivée se tiendra, le 18 mai 2023 à l'issue de l'épreuve et les 2 heures suivantes au Garage R.Leone Rue des cerisiers à Mont Sur Marchienne.

Art. 5 Radio-Tour:
Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 canal 1 du réseau du team Telecom de la Belgian Cycling

Art. 6 Assistance technique Neutre:
Le service d'assistance technique neutre est assuré par le team NHT Vision Team.
Le service est assuré au moyen de 3 voitures et une moto

Art. 7 Délais d'arrivée:
Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec le directeur de course (organisateur).

Art. 8 Classement:
Le classement individuel au temps sera établi.

Art. 9 Prix:
Les prix suivants sont attribués :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

Art. 10 Antidopage:
Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.
Le contrôle antidopage a lieu au garage R.Leone avenue des cerisiers à Mont-Sur- Marchienne. Le responsable de la permanence est Antonio Garcia joignable au +32 475 72 22 00.

Art. 11 Protocole:
Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire :

tempfile_10932930.indd 18 8/05/23 21:30

Le Vainqueur de l'épreuve ainsi que le 2° et le3°
Le premier classé, à l'issue de l'épreuve au classement de la LOTTO CYCLYNG CUP.
Ils se présenteront dès leur arrivée au podium protocolaire, situé près de la ligne d'arrivée.

Art. 12 Sécurité:
Les coureurs et les véhicules suiveurs sont tenus de respecter le code de la route et les instructions de la police fédérale. Une équipe de 30 signaleurs mobiles drapeaux jaunes sera également présente.

Art. 13 Soins médicaux
Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve le Docteur Meert Aline joignable au +32 496 62 13 32 ainsi que deux ambulances médicalisées qui suivent l'épreuve.

Art. 14 Pénalités:
Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Art. 15 Environnement:
Plusieurs zones de déchets seront placées sur l'itinéraire, toutes seront annoncées par une signalétique visible et spécifique.

Art. 16 Fléchage:
L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Le modèle de flèche sera exposé à la permanence et au briefing sécurité. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs. Une version GPX est disponible sur le site web www.lecircuitdewallonie.be

Art. 17 Forfait:
En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
LAMBERT Philippe (FRA)
Juge à l'arrivée
EECKHOUT Pascal
Commissaires
GENETELLI Laurent (2)
VANDEPEUTE Vincent (3)
WILLEMS Cédric (4)
Commissaires moto
COURROUX Henri
LEJEUNE Denis
Commisaire bus balai
MATON Jean-Michel
Coordinateur adm.
VAN STEEN Freddy

Radio Tour
HAVELANGE Michel
Info Moto
PLOMB Rudy
Speaker Radio Tour
BOLLEN Marc
Photo-finish
LIEGEOIS Claudy
Résultats
VAN STEEN Freddy
VANHOUTE Sabine
Délégué technique
COURROUX Henri

tempfile_10932930.indd 19 8/05/23 21:30

RÈGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de la RLVB.

Article 1

Le Lotto Cycling Cup est un classement organisé par Pro Cycling Events.

Le nom et le règlement doivent être approuvés par la "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI).

Le classement comprend onze courses Belges et néerlandaises d'un jour de niveau Europe Tour.

Les épreuves:

28 février: GP Le Samyn (1.1)

5 mars: GP Maselis Monseré (1.1)

18 mai: Circuit de Wallonie (1.1)

20 mai: Veenendaal Veenendaal (1.1)

21 mai: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mai: Marcel Kint Classic (1.1)

10 juin: Dwars door het Hageland (1.Pro)

11 juin: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)

28 juin: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 septembre: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

Article 2

Pour faire partie de «Lotto Cycling Cup» chaque course doit se rencontrer les conditions suivantes:

1. L' organisateur dispose de l'expertise dans l'organisation de courses cyclistes.

2. . L'organisation de la course doit accepter le scénario imposé de l'»Lotto Cycling Cup» pour que celle-ci puisse faire partie de Lotto Cycling Cup.

Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de "Lotto Cycling Cup". Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de "Lotto Cycling Cup".

Article 3

Le 'Lotto Cycling Cup' comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de la combativité «Victoria Strijdlustklassement». Seules les équipes UCI et leurs coureurs sont éligibles au classement :

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

Article 4

Différentes épreuves de 'Lotto Cycling Cup' ne peuvent se dérouler à la même date.

Article 5

Les organisateurs sont tenus d'inviter des équipes des niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175.

Les remboursements pour les équipes World Tour et Pro-continental sont effectués selon le barème de l'UCI.

Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxièmes et troisièmes places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière étape sera décisif.

Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Rushes

Il y a 3 rushes dans chaque course. Les points sont ajoutés au classement général.

Les 3 premiers coureurs gagnent des points (3-2-1 points).

3. Classement de la combativité

Dans chaque épreuve, l'organisation choisira le vainqueur du classement de la combativité. Le trophée revient au coureur qui a fait preuve de la plus grande combativité.

Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie après chaque épreuve:

- Les 3 premiers coureurs de l' épreuve
- Le leader du classement individuel de 'Lotto Cycling Cup'
- Le vainqueur de la combativité du jour - Victoria Strijdlust Challenge

Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB.

Les décisions prises par le comité de route de la RLVB concernant le règlement de 'Lotto Cycling Cup' sont irrévocables.

tempfile_10932930.indd 20 8/05/23 21:30

REGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

Artikel 1

De Lotto Cycling Cup is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6 , 1.02.06 van het UCI-reglement).

Het klassement bestaat uit 10 Belgische eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour.

De wedstrijden zijn:

28 februari: GP Le Samyn (1.1)

5 maart: Maselis GP Jean-Pierre Monseré #VNRSL (1.1)

18 mei: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)

20 mei: Veenendaal - Veenendaal (1.1)

21 mei: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mei: Marcel Kint Classic (1.1)

10 juni: Dwars Door Het Hageland (1.Pro)

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)

28 juni: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de "Lotto Cycling Cup" moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielerwedstrijden.

2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de "Lotto Cycling Cup" te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van "Lotto Cycling Cup".

Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot "Lotto Cycling Cup". Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de "Lotto Cycling Cup" goed te keuren.

Artikel 3

De "Lotto Cycling Cup" omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Victoria Strijdlustklassement. Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

2. Dag-Strijdlustklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de "Lotto Cycling Cup" op dezelfde datum worden gereden.

Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro- Continentaal en Continentaal uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden.

Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro- Continentaal vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd.

Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn.

De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Strijdlustklassement

In elke wedstrijd wordt door de organisatie een dagwinnaar van de strijdlust gekozen. De trofee voor strijdlust gaat in elke wedstrijd naar de renner die zich het meest strijdvaardig heeft getoond.

Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

- Podium van de wedstrijd
- De leider in het algemeen individueel klassement van de "Lotto Cycling Cup"
- Winnaar van de Victoria Strijdlust Challenge

Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke regelement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB.

De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de "Lotto Cycling Cup", zijn onherroepelijk.

tempfile_10932930.indd 21 8/05/23 21:30

PARTENAIRES

R.LEONE

LAND ROVER

mewa

Coca-Cola

LIDL

DH LES SPORTS+

LEBRUN Communication

1860 HUPÉ Assurances-Prêts-Placements FLEURUS

AG INSURANCE

TotalEnergies

COVALUX mobility & industry

NOVOTEL CHARLEROI CENTRE

tempfile_10932930.indd 22 8/05/23 21:30

tempfile_10932930.indd 23 8/05/23 21:30

AVEC LE SOUTIEN DE

CHARLEROI

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Fcwb Fédération de Cyclisme

BELGIAN CYCLING - EST. 1882 -

uci

Infrasports Construire pour le sport

tempfile_10932930.indd 24 8/05/23 21:30

mewa

Contactez-nous !

064 230 700

Nos offres de mai 2023

Avoir tout bien en main

Que ce soit pour les mains ou pour les pieds, nous vous proposons une protection intégrale à votre poste de travail.

Valable jusqu'au 31 mai 2023. Jusqu'à épuisement des stocks. Tous les prix s'entendent hors TVA.

mewa

lotto cycling cup

tempfile_10932930.indd 25 8/05/23 21:30

PARTENAIRES LOTTO CYCLING CUP

tempfile_10932930.indd 26 8/05/23 21:30

1	MA 28.02	GP Le Samyn	Dour	1.1
2	Di 05.03	Maselis GP JP Monseré	Roeselare	1.1
3	Je 18.05	Circuit de Charleroi Wallonie	Charleroi	1.1
4	Sa 20.05	Veenendaal – Veenendaal	Veenendaal	1.1
5	Di 21.05	Antwep Port Epic	Antwerpen	1.1
6	Sa 27.05	GP Marcel Kint	Zwevegem	1.1
7	Sa 10.06	Duracell Dwars Door Het Hageland	Diest	1.Pro
8	Di 11.06	Euro Shop Elfstedenronde	Brugge	1.1
9	Me 28.06	Circuit Franco Belge	Mont de l'Enclus	1.Pro
10	Ve 15.09	Kampioenschap van Vlaanderen	Koolskamp	1.1

tempfile_10932930.indd 27 8/05/23 21:30

R.LEONE

DEPUIS 1986

LAND ROVER

VOTRE CONCESSIONNAIRE JAGUAR - LAND ROVER À CHARLEROI

PRÈS DE **40 ANS** D'EXPÉRIENCE

Le garage Leone est une PME active dans la région de Charleroi depuis longtemps. Aujourd'hui, le garage Leone c'est une équipe dynamique et familiale de 25 personnes.

L'accueil et le service après-vente sont le centre des préoccupations de l'équipe Leone. Le but n'est pas de faire du chiffre à tout prix mais de satisfaire notre clientèle. Outre la vente, les services proposés sont très larges : réparations, entretiens, carrosserie, électronique, etc.

LANDROVERCHARLEROI.BE

tempfile_10932930.indd 28 8/05/23 21:30